

Ce qui est intéressant, c'est que seulement environ 100 des 292 millions de dollars proviendront de la vente des pièces de monnaie d'argent. En théorie, cela laisse un déficit d'environ 150 millions de dollars dans les recettes de 250 millions prévues à l'origine. L'amendement vise à faciliter le programme d'émission de pièces de monnaie puisque, si le bill est adopté, le COJO pourra émettre des pièces d'or en plus des pièces d'argent vendues jusqu'ici.

Ce que je veux dire, parce qu'à mon avis il importe que les députés s'en rendent compte, c'est que si tout le programme est couronné de succès, si le programme d'émission des pièces d'argent a plus de succès qu'on le prévoit maintenant et si la vente des pièces rapporte 250 millions de dollars, au lieu de recevoir 292 millions de dollars dans le cadre du programme d'auto-financement du gouvernement fédéral, les Jeux olympiques auront reçu 292 millions plus 150 millions, soit 442 millions de dollars d'aide financière du gouvernement fédéral. En outre, on a révélé au comité que le coût total du service de sécurité et des services connexes, comme les reportages de Radio-Canada sur les Jeux, sera d'environ 140 millions de dollars de plus, ce qui signifie que le gouvernement fédéral contribuera directement ou indirectement aux Jeux 580 millions de dollars. À mon avis, il est important que les députés s'en rendent compte. Cela ne représente peut-être pas beaucoup d'argent pour le ministre des Postes, mais cela en représente certainement beaucoup pour le caucus conservateur.

● (1240)

Je le répète, nous ne nous opposons nullement à ce que le gouvernement fédéral aide les Jeux olympiques, mais s'il le fait, et c'est très important, il faut que ce soit ouvertement et en toute franchise, et non par des tactiques trompeuses; il ne faut pas en niant qu'il accorde de l'aide alors que c'est manifestement ce qu'il fait.

Je n'ai pas parlé de certaines choses qui se sont dites en comité à propos du bill à l'étude. Nous savons que le bill a été présenté le 17 juin. Il a été envoyé au comité le 26, et le 27, à l'issue d'une réunion de six heures, on en a fait rapport à la Chambre. Pendant ce temps—et en tout cas à la deuxième lecture—nous avons dit que nous voulions que le bill aille au comité, que nous espérons que ses dispositions y seraient étudiées attentivement, mais nous n'avons jamais souhaité que l'étude en soit retardée juste pour le plaisir. Nous en sommes toujours là, mais malheureusement nous avons constaté que sur 20 membres, le comité comprenait 11 députés libéraux qui ont fait en sorte que le comité des prévisions budgétaires en général étudie le bill à toute vitesse sans prendre le temps d'approfondir nombre des dispositions à l'étude aujourd'hui.

Chose étrange, en interrogeant les intéressés, lors de l'étude en comité, nous avons découvert que non seulement le gouvernement avait proposé d'émettre une nouvelle pièce de \$100 en or, mais qu'il avait également voulu que la pièce de \$100 soit frappée à la même empreinte. Elle portera le millésime de 1976, mais la pièce comportera deux poids d'or. L'une des pièces doit représenter une demi-once d'or et l'autre, le quart d'une once. Elles auront toutes deux une valeur nominale de \$100. D'après le témoignage de M. Pagé, directeur du programme de commercialisation de ces pièces, le quart d'once c'est-à-dire la pièce qui coûtera le moins cher, devait se vendre \$110 mais on a décidé par la suite de la vendre \$115. On n'a jamais su quel en serait le prix définitif. Cependant la pièce contenant une demi-once d'or se vendra beaucoup plus cher, entre \$150 et \$240.

### *Jeux olympiques—Financement*

À notre avis, il est très regrettable que le gouvernement du Canada ait décidé d'inscrire le nom de notre pays sur des pièces de monnaie identiques dont le poids en or est différent. Hier, l'or valait \$162 l'once à la Bourse de Londres. Ce que le gouvernement propose, c'est de frapper une pièce d'or d'une valeur nominale de \$100, mais d'après le ministre des Postes, la valeur de l'or des cinq septièmes des pièces ayant une valeur nominale de \$100 sera légèrement supérieure à \$40, tandis que dans les pièces à plus forte teneur en or, la valeur de l'or sera à peu près \$80.

En vérifiant auprès des personnes compétentes hier, j'ai été étonné d'apprendre que si le Canada émet ce genre de pièces, nous serons le premier pays industrialisé à émettre une pièce d'or dont la teneur en or précieux est bien inférieure à la valeur nominale de la pièce.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Stevens:** Le souverain britannique, la pièce de vingt dollars américaine, de même que toutes les autres pièces frappées par d'autres pays, avaient à leur émission une teneur en or égale à leur valeur nominale du moment. En fait, actuellement, la pièce d'or la plus recherchée au monde est peut-être le rand kruger d'Afrique du Sud, qui contient exactement une once d'or. Il s'échange au prix de l'or, légèrement majoré, à la Bourse de Londres.

À mon avis, le gouvernement nous propose de faire quelque chose de tout à fait inhabituel, et ce, pour deux raisons: d'abord il veut émettre des pièces dont la teneur en or est inférieure à la valeur nominale et, ensuite, il veut que la teneur en or diffère selon les pièces. J'ai également appris auprès des personnes compétentes qu'il faudrait remonter à la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle pour trouver un pays ayant mis en circulation des pièces dont la teneur en or varie bien que leur valeur nominale soit la même.

Si cette proposition nous inquiète, c'est qu'elle nous semble ouvrir la voie à la fraude et à la tromperie. Il serait injuste de présenter au public deux pièces d'or de \$100 qui n'aient pas la même teneur en or. La question est donc la suivante: qu'allons-nous faire? J'ai cru comprendre au cours de l'étude en comité que le ministre des Postes ne voyait aucune objection à indiquer dans la loi la teneur en or des pièces de cette émission. À un moment donné, au comité, le ministre des Postes demanda ce que nous voulions de plus.

Il est ressorti clairement des discussions, me semble-t-il, que si nous présentions un amendement visant à indiquer clairement dans la loi la teneur en or de ces pièces—comme c'est le cas dans la loi sur la monnaie et les changes en ce qui concerne l'émission de pièces d'or de \$20—le ministre n'y verrait aucune objection. Assez curieusement, au comité, le député de Vaudreuil (M. Herbert) est intervenu et a déclaré que, si le ministre des Postes n'y voyait pas d'objection, pour sa part, il s'y opposait fermement. Le député signala qu'il s'opposerait à cet amendement parce que selon lui, la teneur en or de ces pièces de \$100 était absolument sans importance. À son avis, et tout cela figure au compte rendu des délibérations du comité, nous ne faisons que retarder l'adoption du projet de loi, et plus vite nous l'adopterions sous sa forme actuelle, mieux cela vaudrait. C'est regrettable, je pense, car la réputation et l'intégrité de notre pays sont en jeu; en aucune façon le Canada, grande nation du monde, ne doit donner l'impression d'être une république de troisième ordre, en émettant des pièces de monnaie qui seront critiquées dans le monde entier.